



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 05 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Sandrine BOSCARO est arrivée après la délibération n°2.

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN – Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Frédéric MAUGIRON, pouvoir donné à Patrick GUIGNIER

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération n° D\_06\_05122022**

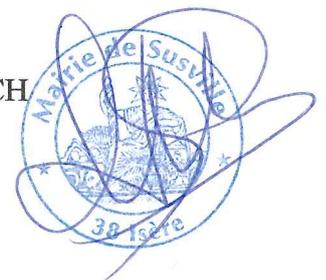
**Objet : Tarifs de redevance eau chaude pour 2023 – appartements communaux situés 20, impasse du stade**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le tarif appliqué pour l'eau chaude des locataires des appartements situés 20 impasse du stade (au-dessus de la Mairie) pour 2023. Il est rappelé au conseil municipal le projet d'installation de systèmes individuels dans chaque appartement qui devrait pouvoir être effectif au premier semestre 2023. Dès lors, la facturation de l'eau chaude collective sera effectuée une dernière fois après la mise en service des installations individuelles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Maintient le prix de vente du mètre cube de l'eau chaude à 3.50 €, peu importe le volume consommé, pour l'année 2023.

Le Maire,  
Emile BUCH



*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 07 décembre 2022.  
Le Maire, Emile BUCH.*

